



À partir du 1er janvier 2004, la nouvelle loi de réforme de la santé entre en vigueur.

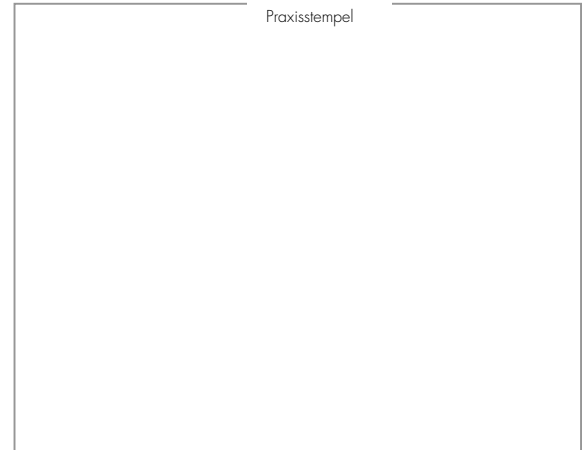
Cette loi oblige le médecin / psychothérapeute à réclamer par trimestre 10 Euro à ses patients à la première consultation au cabinet

Cette taxe dite de cabinet est en principe une taxe de caisse d'assurance-maladie car les recettes seront déduites des honoraires médicaux. Conformément à la loi, la taxe doit être payée avant le traitement.

Il ne faut pas payer 10 Euro dans les cas suivants:

- Traitement après transfert par un autre médecin
- Dépistage précoce, prévention et vaccination
- Enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis
- Présentation d'une dispense de paiement

Votre médecin ne fait aucun profit de ce paiement !



Kassenärztliche Vereinigung Bayerns www.kvb.de



À partir du 1er janvier 2004, la nouvelle loi de réforme de la santé entre en vigueur.

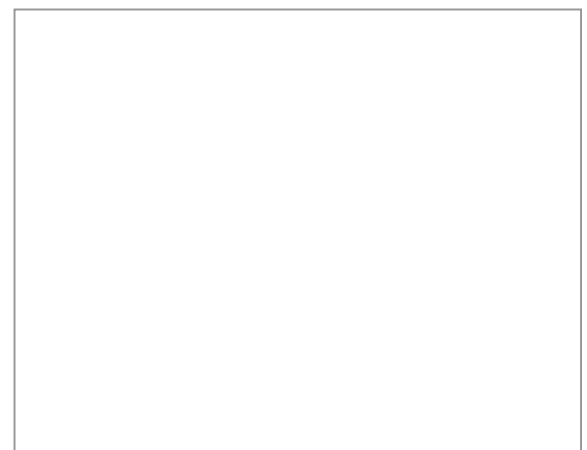
Cette loi oblige le médecin / psychothérapeute à réclamer par trimestre 10 Euro à ses patients à la première consultation au cabinet

Cette taxe dite de cabinet est en principe une taxe de caisse d'assurance-maladie car les recettes seront déduites des honoraires médicaux. Conformément à la loi, la taxe doit être payée avant le traitement.

Il ne faut pas payer 10 Euro dans les cas suivants:

- Traitement après transfert par un autre médecin
- Dépistage précoce, prévention et vaccination
- Enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis
- Présentation d'une dispense de paiement

Votre médecin ne fait aucun profit de ce paiement !



Kassenärztliche Vereinigung Bayerns www.kvb.de